

## **EXTRAITS DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **ET FAITS MARQUANTS** **Janvier et février 2022**

### **Personnel communal**

Le Conseil communal a validé les engagements de :

- Mlle Marianna Da Silva Marques de Vernayaz en tant que stagiaire MPE auprès de l'Administration à partir d'août 2022,
- Mlle Alison Gabioud de Vernayaz en qualité d'apprentie assistante socio-éducative (ASE) auprès du Service de la petite enfance dès la rentrée d'août 2022.

Par ailleurs, plusieurs étudiants seront engagés pendant les vacances d'été. Une annonce sera publiée sur le site internet et dans les affichoirs communaux.

### **Bâtiments communaux**

Le projet de rénovation du bâtiment de la crèche ayant été accepté lors de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2021, les travaux ont pu débuter. La crèche ainsi que la fanfare ont déménagé provisoirement à la salle polyvalente.

### **Cartes journalières CFF**

Le Conseil communal a reconduit la mise à disposition de deux cartes journalières CFF (par jour) en maintenant les prix pratiqués, à savoir Fr. 40.- pour les habitants de Vernayaz et des Communes de la Vallée du Trient (Salvan, Finhaut et Trient) et Fr. 45.- pour les personnes de l'extérieur.

### **Nonagénaires**

Une délégation du Conseil communal a eu le plaisir de rencontrer Mme Renée Bochatay pour fêter ses 90 ans.

### **Manifestations**

Le Conseil communal a validé l'organisation du souper de soutien du FC Vernayaz prévu le 19 février 2022 à la salle polyvalente.

Au vu de la situation sanitaire, il a été décidé de reporter à une date ultérieure le dîner des aînés prévu le 30 janvier 2022.

Le Conseil communal a décidé de participer à l'action du Canton pour aider les institutions culturelles à reconquérir leur public. Les jeunes de la Commune nés en 2002 et 2003 ont



donc reçu un AG culturel leur permettant de découvrir l'offre culturelle valaisanne et d'accéder gratuitement à plus de 80 institutions réparties sur l'ensemble du territoire cantonal.

Suite à la levée des restrictions sanitaires, le Conseil communal a donné l'autorisation aux établissements publics du village de prolonger leurs horaires d'ouverture pendant la période de Carnaval.

### **Places et parcs**

Des contacts ont été pris avec les CFF afin de discuter de la possibilité de créer des zones de parcage.

### **Aménagement du territoire**

Dans le cadre de l'adaptation du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), un inventaire des objets de protection du patrimoine bâti est exigé. Ce mandat a été confié à l'atelier d'architecture Coquoz SA à Martigny.

M. Philippe Morisod a été engagé par l'entreprise Retripa pour la gestion de la déchetterie communale de Vernayaz.

Dans le cadre de l'entretien des ouvrages de protection « Tête des Crêtes », le Conseil a mandaté le Triage forestier de Martigny-Vallée du Trient pour les travaux liés aux coupes de végétation. Le suivi des travaux sera effectué par le bureau Silvaplus.

### **Mensuration officielle**

Le mandat 2022 pour la mensuration officielle a été attribué au bureau Géodranse à Martigny.

### **Constructions**

Différentes décisions ont été prises par le Conseil communal en matière de construction (1 autorisation de construire pour une maison d'habitation, 1 demande d'installation d'une PAC air/eau ainsi qu'un remplacement de chaudière électrique, 1 demande de changement de volets).

### **Bourgeoisie**

Les travaux de rénovation du boulodrome ont débuté et les mandats suivants ont été adjugés :

- **Salamin Electricité SA** pour la modification de la ventilation
- **Damien Monnet** pour le cloisonnement de la chaufferie/ventilation
- **Pascal Gay-Balmaz sarl** pour la pose de parois en plâtre
- **Rouiller Carrelage** pour l'aménagement d'un WC handicapé